



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation :

Séance du 22/06/2023

16 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit

Membres en exercice : 10

par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :

8

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL,

Véronique NICOLLET

Votants :

Représentés : Patrick CLAUDE

Excusés: Marie MUNUERA

Absents:

Secrétaire de séance : Sandra BIANCARELLI

Délibération n°D_2023_030 Direction Régionale des Affaires Culturelles : demande de subvention réfection plancher clocher de l'Eglise

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal les deux délibérations en date du 15/05/2023 relative aux demandes de subvention pour la réfection du plancher du clocher de l'Eglise St Jean Baptiste.

*** 50% ont été sollicitées auprès de la Région

*** 30% auprès de la Fondation du Patrimoine

Suite au dépôt des demandes de subvention, la Fondation du Patrimoine (délégation des Alpes-de-Haute-Provence) nous a fait savoir qu'elle ne pourrait pas subventionner notre projet de travaux et nous a invité à solliciter en second lieu la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), puisque l'Eglise est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

C'est donc dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil municipal de délibérer à nouveau en modifiant le plan de financement comme suit :

* DRAC (30%) 1 656.90 € * Région (50%) 2 761.50 € * Autofinancement (20%) 1 104.60 € TOTAL 5 523.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- MODIFIE le plan de financement inhérent aux délibérations en date du 15/05/2023,

- AUTORISE Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de DIGNE LES BAINS (A lap Direction Régionale des Affaires Culturelles suivant le plan de financement

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 26/06/2023
004-210401097-20230622-D_2023_030-DE

| * DRAC (30%) | 1 656.90 € |
|-------------------------|------------|
| * Région (50%) | 2 761.50 € |
| * Autofinancement (20%) | 1 104.60 € |
| TOTAL | 5 523.00 € |

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSQLA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RF DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2023 . 004-210401097-20230622-D_2023_030-DE